



Table ronde sur les sites de culte menacés
Préparée par la fondation Héritage Canada
27 septembre 2008, 10 h 40 à 14 h 50
Église St. Andrew's, Québec

Aperçu :

1. Participants
 2. Procès-verbal de la réunion
 - Présentation de la réunion
 - La situation nationale : exposés de représentants des provinces
 - Alberta
 - Québec
 - Ontario
 - Nouvelle-Écosse
 - Terre-Neuve
 - Points de vue de porte-parole
 - Point de vue international : le Royaume-Uni
 - Discussion – Trouver des solutions nationales
 3. Mesures de suivi de la table ronde sur les sites de culte menacés
-

1. Participants :

Animatrice et organisatrice de la réunion :

Camille Girard-Ruel, fondation Héritage Canada (FHC),
(cgirardruel@heritagecanada.org ou 613 237-1066, poste 237)

Parrain et collaborateur de la réunion :

Luc Noppen, Forum canadien de recherche publique sur le patrimoine (FCRPP)

Présentateurs (selon l'ordre de leur apparition) :

- Matthew Francis, chef, Services municipaux du patrimoine, Gestion des ressources historiques, Alberta Culture and Community Spirit
- Jocelyn Groulx, directeur général, Conseil du patrimoine religieux du Québec
- Richard Moorhouse, directeur général, Fiducie du patrimoine ontarien
- Meghan P. Hallett, registraire principale, Division du patrimoine de l'Initiative des endroits historiques



- Andrea O'Brien, agente d'inventaire des églises, Heritage Foundation of Newfoundland & Labrador
- David Tremblay, porte-parole, SOS-Églises
- André Chénier, porte-parole, SOS-Églises
- Narcisse Kakegabon, administrateur de bande, Première nation Longlac 58
- Révérend Arlen John Bonnar, ministre du culte, Église St. James, Montréal
- Ian Wainwright, chef examinateur de groupes, Assurance ecclésiastique, Royaume-Uni
- Natalie Bull, directrice générale, fondation Héritage Canada

Personnes prêtes à prendre part à l'initiative :

- Tania Martin, présidente à la recherche de Patrimoine immobilier du Canada, professeure à l'Université Laval
- Anne Guérette, architecte, conseillère municipale, Québec
- David-John Fournier, spécialiste en demandes de règlement au bureau central, Assurance ecclésiastique
- Alain Dejeans, ICOMOS Canada, Comité scientifique du patrimoine religieux / Technipierre-Héritage
- Patricia Malicki, Architectural Conservancy of Ontario – Section régionale de Windsor
- Sheila Moore Johnston, ancienne présidente de Calgary Heritage Authority et présidente du Comité des ressources du patrimoine de l'Alberta et de NW Conference of the United Church
- Lillian Mac Mellon
- Marilyn Miller, agente de conservation, Services de conservation du patrimoine, ville de Toronto
- Ian McGillivray, McGillivray – architecte
- Beth Hanna, directrice, Programmes et opérations du patrimoine
- Allan Avis, Allan Avis Architects Inc.
- Erin Eldridge
- Rick McCready (Cap-Breton)
- Maggie Holm (Halifax)
- Marilyn Williams, directrice, Cliff Bungalow – Mission Community Heritage
- Jim Leonard, coordonnateur du patrimoine, ville de Brampton
- Kathy Dunster, biologiste et architecte-paysagiste, Unfolding Landscapes

2. Procès-verbal de la réunion :

Introduction de la réunion

Luc Noppen rappelle la première réunion qu'il a eue avec la fondation Héritage Canada et Natalie Bull sur l'idée de l'initiative il y a trois ans. Il croit qu'il s'agit d'une question sociale nationale et que la fondation Héritage Canada devrait intervenir, comme elle l'a fait dans le cas de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* [ou, plus

récemment, la *Loi sur la protection de phares patrimoniaux*]. La difficulté tient au fait que le patrimoine relève de la compétence provinciale, mais il pourrait y avoir des solutions et des sources de financement pour l'ensemble du Canada. Nous devons reconnaître qu'il y a peut-être des différences entre la perspective du Canada et celle des États-Unis. Nous devons nous inspirer de l'expérience de chacun. Cette initiative est une solution parfaite pour nous permettre de comprendre ce qui se passe partout au Canada. Noppen mentionne que le Québec et le Conseil du patrimoine religieux du Québec ont beaucoup appris des autres pays d'expression française, comme la France et la Belgique, mais lorsqu'ils tentent de trouver des exemples au Canada, ils éprouvent des difficultés. Il continue en insistant sur le fait que cette nouvelle initiative n'a pas besoin d'une nouvelle entité ou organisation pour fragmenter davantage le domaine du patrimoine : « nous avons déjà un véhicule et un lobby pour répondre à ces questions : Héritage Canada ». Il souligne que la table ronde sera un succès si on en tire certains résultats. Le Forum canadien de recherche publique sur le patrimoine participe à la publication de recherches et de livres et s'attend à publier 50 livres d'ici sept ans.

La situation nationale : exposés de représentants des provinces

ALBERTA :

Matthew Francis, chef, Services municipaux du patrimoine, Gestion des ressources historiques, Alberta Culture and Community Spirit : M. Francis travaille, pour le compte de l'Alberta, avec les municipalités pour aider à l'évaluation, à la protection, à l'identification et à l'intendance des lieux de culte historiques. Les statistiques présentées dans le document qu'il distribue découlent du Programme d'enquête sur le patrimoine de l'Alberta, un rejeton de l'Inventaire des bâtiments historiques du Canada réalisé dans les années 80. Par conséquent, le dossier des bâtiments date des années 70 et 80, et les bâtiments répertoriés avaient au moins quatre décennies à l'époque, auxquelles nous devons ajouter 30 ans. Il s'agit d'un processus continu. Le programme d'enquête porte sur quelque 200 000 sites patrimoniaux documentés. L'Alberta Survey recense environ 1 768 ressources liées à une association religieuse en particulier, dont 99 sont désignées et énumérées dans le Registre des lieux historiques du Canada et de l'Alberta, ce qui leur procure une protection officielle. En tout, 29 sont des ressources du patrimoine provincial, le plus haut niveau de désignation en Alberta, en vertu duquel on reconnaît les endroits qui portent une signification pour l'ensemble des Albertains. Un total de 56 sont désignées ressources historiques enregistrées, une catégorie qui n'existe plus pour les désignations futures puisqu'elle n'accorde pas de protection, mais seulement une reconnaissance honorifique. Enfin, 14 sont des ressources du patrimoine municipal, qui en reconnaît l'importance à l'échelle locale et leur procure une protection légale en vertu des règlements municipaux.

M. Francis souligne que les églises du Rite oriental constituent une partie significative et particulière du patrimoine de l'Alberta. Son expérience personnelle dans le milieu universitaire l'a amené à participer à une étude, de 1999 à 2001, sur les chapelles et maisons de rassemblement méthodistes historiques du XVIII^e siècle à Manchester, en Angleterre. Il présente la répartition selon le type des 1 768 ressources actuellement incluses dans l'enquête, en désignant la majorité d'entre elles comme « lieux de culte », ou en leur attribuant la dénomination d'église, cathédrale, synagogue, mosquée, temple.

D'autres types de ressources sont aussi représentées, comme les missions, séminaires, offices, maisons, couvents, quartiers. L'Alberta regorge de traditions religieuses.

M. Francis pointe sur la diapositive une image illustrant l'église bouddhiste historique de Raymond, la communauté bouddhiste japonaise. Cette église, construite en 1902, a aussi été la première école de la ville de Raymond, une communauté comptant une majorité de fidèles de l'Église des saints des derniers jours en Alberta. En 1909, le bâtiment a été vendu et transformé en église des saints des derniers jours. Celle-ci a par la suite été vendue aux Japonais en 1929. Elle a de nouveau changé de propriétaire l'an dernier, ayant été vendue à la ville de Raymond, après qu'on en eut retiré le contenu, qui en a fait une infrastructure consacrée aux arts de la scène.

Puisqu'il est question des défis à relever pour les bâtiments confessionnels de l'Alberta, le manque de ressources humaines est un important problème en Alberta.

L'affaiblissement des congrégations est vraiment la plus grande menace à la viabilité. L'engagement des municipalités est la principale stratégie utilisée, mais il ne s'agit pas d'une stratégie propre aux lieux de culte historiques. Dans la plupart des communautés (368 municipalités), les lieux de culte historiques demeurent une priorité. La recherche est accessible au grand public, sur le site Web de l'[Alberta Heritage Survey](#).

L'[Alberta Historical Resources Foundation](#) a augmenté le financement consacré aux lieux historiques désignés. Chaque endroit est désormais admissible à une subvention équivalente de 50 000 \$ par année. En février et en septembre, il est possible de demander une contribution équivalente de 50 000 \$ selon un rapport 50/50. La Fondation a accepté que les groupes confessionnels et groupes sans but lucratif dépassent l'équivalence de 50 %.

QUÉBEC

Jocelyn Groulx, Directeur général, Conseil du patrimoine religieux du Québec : Groulx explique que le Conseil du patrimoine religieux avait été créé sous le nom de la Fondation du patrimoine du Québec en 1995 comme organisation sans but lucratif ayant la mission de soutenir et de promouvoir la mise en valeur du patrimoine religieux québécois. Depuis 1995, il existe un partenariat entre la Fondation et le gouvernement du Québec. L'organisation est composée douze tables de concertation régionales regroupant des représentants de traditions religieuses, des experts en patrimoine, des représentants du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine ainsi que des représentants municipaux. Ces tables reçoivent les demandes d'aide financière, les analysent et font des recommandations auprès du Conseil et du Ministère de la culture.

Le Conseil a également trois comités spécialisés : pour les œuvres d'art, les orgues et les archives. Le programme d'aide à la restauration du patrimoine religieux existe depuis 1995 et le Conseil a une délégation de gestion de ce programme. Deux volets existent dans le programme : la restauration des immeubles religieux et la restauration des biens mobiliers. Les bénéficiaires de ce programme peuvent obtenir jusqu'à 70% d'aide financière pour la restauration de leurs biens, soit édifices ou biens religieux.

En tant que statistiques, depuis 1995, le gouvernement québécois, par le biais du Conseil, a investi 197 million\$ pour la restauration du patrimoine religieux, ce qui a entraîné des

investissements privés de 100 million \$. En moyenne, c'est un montant de 15 million \$ qui est investi par année. Ce qui équivaut à une centaine de projets par année.

Au niveau des inventaires, depuis 10 à 15 ans, il a eut beaucoup d'avancement des connaissances. L'inventaire des lieux de culte du Québec, qui a été réalisé par le Conseil en 2003-2004, compte 2751 lieux de culte, toute traditions confondues, construits avant 1975. Simultanément, une évaluation patrimoniale des lieux de culte construits avant 1945 a été réalisée. L'information sur les lieux de culte inventoriés est disponible sur le site Web suivant : www.lieuxdeculte.qc.ca.

Plusieurs inventaires ont également été réalisés : des couvents et des monastères sur le territoire de l'Île de Montréal et de la ville de Québec. Il existe plusieurs inventaires à l'échelle locale et municipale, comme par exemple à Montréal, Québec et Chicoutimi. Plusieurs municipalités et MRC ont depuis les dernières années fait des inventaires de leur patrimoine religieux.

Par rapport aux colloques sur le patrimoine religieux, on peut parler du colloque en 1997 sur la conservation des églises dans les villes-centres qui a eut lieu à Québec. Depuis ce temps, plusieurs colloques ont eut lieu sur cette thématique. Groulx mentionne le colloque en 2004 « Le patrimoine religieux de l'objet cultuel à objet culturel », le colloque en 2005 « Quel avenir pour quelles églises? » et il y a eu plusieurs initiatives locales de la part des universités et diocèses. Le prochain colloque sera organisé à l'automne 2009 et portera sur les couvents et monastères.

Une autre initiative importante au Québec en 2006, il y a eu une Commission parlementaire de l'Assemblée Nationale ayant comme thématique le patrimoine religieux. Cette initiative a donné lieu à une consultation publique qui a permis à plus d'une centaine de personnes et groupes de déposer des mémoires devant la Commission. Cette Commission itinérante a organisé des consultations dans sept villes québécoises et a donné lieu à un rapport et 33 recommandations portant sur les inventaires et sur la gestion du patrimoine religieux. Aussi, un modèle d'entente a été formulé que le Ministère de la culture a adopté sur l'utilisation des églises dont le changement d'usage est envisagé. Ce modèle d'entente est proposé aux différentes diocèses catholiques du Québec. Pour de plus amples informations, consulter le site Web suivant : <http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2977>

Le Conseil se dévoue maintenant à repertorier des exemples réussis de conversions pour inspirer d'autres qui auront à reconverter des lieux de culte.

ONTARIO

Richard Moorhouse, directeur général, Fiducie du patrimoine ontarien : La Fiducie du patrimoine ontarien joue un rôle actif dans le programme des lieux de culte depuis 2006, année où les représentants de la Fiducie ont assisté aux conférences de Luc Noppen et collaboré avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec. M. Moorhouse s'est adressé au ministre de la Culture et lui a recommandé d'investir dans un inventaire. Il s'agira essentiellement d'un inventaire provincial en ligne des propriétés religieuses, accompagné de nombreux documents d'appui et de recherche. Les principales composantes de cet inventaire sont les bâtiments construits à des fins religieuses,

consacrés au culte, situés en Ontario, et âgés de plus de 25 ans. La FPO réalise un historique contextuel de la religion en Ontario et un bref historique des grands groupes confessionnels. De nombreux exemples de l'utilisation adaptée réussie sont présentés. Le site Web pourra être consulté en 2009.

Il existe en Ontario 68 groupes confessionnels dont la différence se reflète dans la diversité des styles architecturaux. Environ 7 000 propriétés ont été répertoriées, sur environ 12 000. Seulement 700 d'entre elles ont été enregistrées, désignées et protégées d'une quelconque façon. En fait, seulement 300 propriétés sont désignées par un conseil municipal ou protégées par une servitude du patrimoine.

En vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, une propriété peut être désignée au niveau municipal ou provincial, et l'administration en question a aussi le pouvoir de lui appliquer une servitude du patrimoine. La Loi a été modifiée en 2005, et à l'époque, bon nombre de groupes confessionnels se sont réunis et ont essayé d'empêcher la Loi d'exercer un pouvoir sur les propriétés religieuses. Heureusement, leur démarche a échoué.

Le principal problème en Ontario est la démolition rapide des bâtiments, surtout dans les régions rurales, même avant qu'on puisse envisager de les désigner.

Il n'existe pas de moyens de financer la conservation. Toutefois, la FPO souhaite être en mesure de toucher des sommes lorsque l'inventaire sera terminé.

L'[édition de septembre](#) de la publication de la FPO *Questions de patrimoine* donne des détails sur l'initiative sur les lieux de culte de la Fiducie.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Meghan P. Hallett, registraire principale, Initiative des endroits historiques, Division du patrimoine : Les défis à relever en Nouvelle-Écosse sont sensiblement les mêmes qu'ailleurs au Canada, c'est-à-dire l'affaiblissement des populations rurales et des congrégations. Dans le cas de Halifax, certaines congrégations quittent le cœur du centre-ville au profit des banlieues, si bien que la perte des églises les plus faciles à reconnaître est imminente. Par exemple, l'église Holy Trinity du centre-ville de Halifax sera démolie par un promoteur et remplacée par un immeuble de 19 étages, construit au coût de 50 millions de dollars.

Mais les problèmes ne s'arrêtent pas là :

- la démolition est souvent considérée comme la solution facile à de nombreux endroits;
- manque d'aide financière;
- dans le cas des églises rurales, les options de réutilisation adaptée sont limitées lorsque les églises se trouvent à proximité d'un cimetière;
- il n'y a pas de plomberie dans les églises d'un certain âge;
- les églises urbaines sont d'une taille plus considérable, et leur restauration exige beaucoup plus de ressources;
- les promoteurs exercent souvent de la pression pour se porter acquéreurs des terrains occupés par les églises.

Pour commencer à s'attaquer à ces problèmes, M^{me} Hallett a recherché des moyens de répertorier les églises. Selon l'inventaire de la Nouvelle-Écosse, il y a aujourd'hui 800 églises qui datent d'avant 1940. La prochaine étape consiste à savoir quelles sont celles qui existent toujours. M^{me} Hallett s'adresse directement aux sociétés historiques et aux groupes communautaires pour comprendre les problèmes auxquels ils se heurtent. De plus, elle lit les coupures de presse pour se faire une idée du raisonnement de la population.

Malheureusement, la désinscription du Registre canadien des lieux historiques augmente. Au niveau municipal, les églises optent pour se retirer de toute sorte d'obligations légales en désinscrivant les propriétés.

La *Provincial Heritage Property Act* offre une protection au niveau provincial et reconnaît les règlements municipaux. À l'heure actuelle, 50 des 55 municipalités ont adopté un règlement municipal du patrimoine, mais les municipalités ne sont pas nombreuses à appliquer un règlement sur le patrimoine.

Il faut faire mention d'une récente tendance problématique en Nouvelle-Écosse : les églises qui se sont autrefois inscrites volontairement au registre provincial ou municipal des propriétés n'accordent pas vraiment d'attention à la loi. Dans certains cas, même les églises inscrites ont été détruites, indépendamment des sanctions criminelles. Les motifs qui expliquent cette tendance se rapportent à la réflexion des groupes selon lesquels le gouvernement n'entrera pas en conflit avec un organisme religieux ou que ces derniers sont disposés à payer les amendes liées à une infraction.

La réutilisation adaptée est certainement une priorité, mais le manque de ressources humaines et financières pose problème. L'un des principaux problèmes de la réutilisation adaptée, c'est que certains groupes religieux ne semblent pas reconnaître la pertinence et l'importance d'une église lorsque le bâtiment est fermé ou sécularisé. Ils ne semblent pas se soucier de l'avenir du bâtiment. De plus, certains groupes peuvent trouver que la réutilisation adaptée est un manque de respect à l'endroit de sites sacrés.

La solution se trouve en partie dans la capacité d'informer les groupes des moyens de déménager les bâtiments, comme le coût de déplacer une église sur une semi-remorque plateau ou de la démanteler. On observe un manque de connaissance générale des possibilités offertes aux groupes, comme le déménagement d'un bâtiment et d'une toilette à compostage. Par exemple, une église du village de Marshall, dans le comté de Digby, s'est battue pendant de nombreuses années pour demeurer en vie en essayant de se trouver une nouvelle vocation, mais sans succès. La paroisse a décidé de la démolir.

Sur une note plus positive, au cours des six derniers mois, M^{me} Hallett a remarqué qu'un plus grand nombre de paroisses avaient choisi d'essayer de vendre leurs bâtiments plutôt que de s'en occuper à l'interne. Les médias s'intéressent de plus en plus à la réutilisation adaptée. Le côté écologique de la sauvegarde d'un bâtiment sensibilise aussi davantage : en sauvant une église, on appuie les industries vertes. L'Université Acadia héberge une archive de l'église baptiste et prépare actuellement un inventaire des églises baptistes, ainsi qu'une base de données.

Une stratégie nationale serait utile pour la Nouvelle-Écosse. L'échange d'histoires à succès, l'élimination des mauvaises conceptions de la réutilisation et la mobilisation sont

d'importantes tâches qu'il faut entreprendre. Au niveau local, les gens ne semblent pas disposés à admettre qu'ils ont un problème avec des collègues de leur communauté ni à en parler.

TERRE-NEUVE

Andrea O'Brien, agente d'inventaire des églises, Heritage Foundation of Newfoundland & Labrador : Les églises, de par leur grande valeur esthétique, sont les structures qui se démarquent le plus de notre paysage. Elles représentent un chez-soi pour plusieurs générations de marins, et il s'agit des bâtiments les plus en vue dans nos communautés. Elles ont une grande valeur culturelle puisqu'elles rappellent une époque où la coopération communautaire était un mode de vie et témoignent de la foi des générations qui nous ont précédés. Les églises sont un symbole de foi, de mémoire et de communauté. Bon nombre d'entre elles jouent leur avenir en raison de l'affaiblissement des groupes confessionnels.

C'est en tenant compte de cette réalité que la *Heritage Foundation of Newfoundland* a commencé à faire l'inventaire des églises du patrimoine provincial en avril 2007. Un formulaire d'enquête volontaire a été distribué à toutes les grandes dénominations, municipalités et organisations patrimoniales de la province. Nous avons aussi recueilli une liste des églises actuelles. Un total de 625 églises ont été documentées, et il en reste environ 300. Ces chiffres ne tiennent pas compte des plus récentes églises évangéliques. À première vue, ces chiffres ne sont pas impressionnants lorsqu'on les compare à ceux des autres organisations provinciales, mais le rapport églises/personnes s'établit à environ une église par 500 Terre-Neuviens. Cet inventaire sera distribué au grand public lorsqu'il figurera dans le Registre canadien des lieux historiques.

À l'heure actuelle, la seule protection offerte aux églises de Terre-Neuve-et-Labrador est la désignation provinciale volontaire comme structure patrimoniale enregistrée à l'échelle provinciale ou comme bâtiment du patrimoine municipal. Jusqu'ici, sur les 1 000 églises et plus que la Fondation connaît, 42 ont été déclarées structures patrimoniales, dont 10 se trouvent dans la capitale et 13 sont des bâtiments du patrimoine municipal.

La seule source de financement externe dont bénéficient les églises est celle du programme de financement de la Heritage Foundation pour les structures patrimoniales inscrites. Ainsi, seulement 5 % des églises peuvent demander une subvention de restauration.

Les 6 et 7 juin 2008, la Heritage Foundation a accueilli 150 délégués de groupes confessionnels, de municipalités et d'organismes patrimoniaux à une tribune sur l'intendance et les bâtiments religieux historiques. Les participants ont souligné la valeur historique des bâtiments religieux, exploré les enjeux d'intendance d'aujourd'hui et partagé leurs craintes quant à la viabilité de ces bâtiments. Il a été convenu que les églises doivent être protégées pour leur mérite architectural et pour leur signification culturelle historique. Le manque de financement est vu comme un obstacle à l'utilisation continue par les congrégations, et on remarque que les subventions d'entretien et de restauration du gouvernement provincial ne prévoient rien pour les églises. Les participants ont indiqué qu'en dépit de la volonté de sauver ces bâtiments, la décision repose entre les mains des pouvoirs hiérarchiques des églises, qui ne comprennent pas toujours la valeur

de ces bâtiments pour les communautés. On ajoute que le clergé se retrouve en terrain inconnu, ayant été formé pour faire du ministère, et non pour sauver des édifices. On croit aussi que les responsables des églises hésitent à permettre l'utilisation d'églises inactives à des fins non religieuses. Selon eux, il faut penser aux possibilités de réutilisation adaptée et mettre des politiques sur papier pour le dessaisissement des églises.

Cet automne, la Heritage Foundation de Terre-Neuve-et-Labrador prévoit entreprendre un processus de consultation avec les principales dénominations de la province pour déterminer leurs besoins de bâtiments actifs, d'abord à restaurer. Les matériaux de construction traditionnels sont de plus en plus remplacés par des caractéristiques et des techniques de finition modernes. Nombreux sont ceux qui croient que ces changements sont positifs, puisque selon eux, les matériaux modernes n'exigent pas autant d'entretien à long terme.

M^{me} O'Brien donne l'exemple d'une église unie comptant sur une congrégation de 10 personnes dans une petite communauté de 50. On passera au vote pour décider du sort de l'église, qui sera probablement démolie. Cette communauté n'est pas officiellement constituée, si bien qu'il est impossible d'appliquer un principe de protection du patrimoine municipal. La Fondation aimerait travailler avec les dénominations et les groupes religieux pour discuter de politiques pour des églises comme celle-là. En résumant les propos du Ministre, M^{me} O'Brien ajoute ceci : « Que deviendrait cette communauté sans cette église dans son paysage? Notre belle vue de l'océan sera-t-elle aussi belle lorsque le symbole de notre communauté disparaîtra? Allons-nous encore nous considérer comme une communauté ou simplement comme une série de maisons en bordure d'une autoroute? »

POINTS DE VUE DE PORTE-PAROLE

André Chénier, porte-parole, SOS-Églises (www.soseglises.com) et David Tremblay, porte-parole, SOS-Églises, Sud-Ouest de l'Ontario : Le groupe SOS-Églises travaille à la protection de deux églises du diocèse de London, l'un des grands diocèses catholiques romains de langue anglaise au Canada. M. Tremblay remarque que la plupart des intervenants ont parlé de l'affaiblissement des congrégations et du clergé, et de ses conséquences négatives sur l'utilisation des églises, mais pour les deux communautés de Saint-Joachim et Pointe-Aux-Roches, le problème réside dans l'abandon des églises historiques au profit d'infrastructures nouvelles et plus grandes, afin de créer une plus grande demande et d'attirer de nouveaux venus. Les nouvelles églises seraient construites dans des champs, et la seule façon de s'y rendre serait d'y aller en voiture. Pour éviter la démolition de ces bâtiments, le groupe SOS-Églises a cherché à désigner les églises, sans le consentement du diocèse et de la municipalité, en insistant sur leur signification et leur valeur pour la minorité francophone de la région. Lorsque la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* a été modifiée en 2005, le groupe a cru qu'il aurait davantage de pouvoir pour agir, mais il faut encore que la municipalité adopte la désignation.

Le problème consiste désormais à trouver des solutions pour ces bâtiments lorsqu'ils auront été sauvés et protégés. Les porte-parole ont besoin d'exemples de réutilisation adaptée réussie dans les régions rurales pour faire valoir leur point. Le diocèse a

récemment offert l'une de ces églises au coût d'un dollar au groupe SOS-Églises, qui croit à sa capacité de devenir un modèle pour d'autres communautés rurales.

Selon M. Chénier, les églises sont non seulement des modèles d'architecture, mais également des endroits où une communauté se reconnaît. Pour les minorités, ces endroits sont aussi importants que les lieux publics.

Narcisse Kakegabon, gestionnaire de bande, Première nation Long lac 58 : Située à 300 kilomètres au nord-est de Thunder Bay, la Première nation Long lac 58 a du mal à garder en vie son église historique. Puisque l'église doit être démolie en septembre pour des questions de sécurité et de responsabilité civile, les porte-parole de la communauté ont communiqué avec la fondation Héritage Canada pour obtenir des solutions et du financement. Cette église, construite en 1948, est reconnue comme l'un des bâtiments les plus significatifs de la région. Le 2 septembre, la communauté a organisé une réunion au taux de participation élevé pour discuter de l'avenir de l'église. Le bâtiment est sensible aux conditions météorologiques extrêmes, et les coûts de démolition sont assez élevés, à 30 000 \$. En 1999, le diocèse a offert l'église au coût d'un dollar à la communauté, qui doit aujourd'hui défrayer d'importants coûts pour son entretien.

La communauté veut sauver cette église. En 2002, on a réalisé une étude de l'architecture et exploré des options. La première option consistait à la restaurer en réutilisant une partie des matériaux, mais la structure est jugée instable. La deuxième option était la démolition. L'héritage éducatif de l'Église catholique romaine s'effrite peu à peu chez les Premières nations, et le bâtiment faisant l'identité de ces communautés est en train de disparaître de notre mémoire.

La nation Long lac 58 a un groupe Facebook où l'on présente des photos et des vidéos de l'église et de la communauté.

Révérénd Arlen John Bonnar, ministre du culte, [Église St. James](#), Montréal : Construite comme église méthodiste en 1887, cette église est devenue unie en 1925. Lorsque Montréal a été frappée par une crise financière en 1927, l'église a été temporairement recouverte de vitrines. Ces dernières ont été finalement retirées en 2005, ce qui nous a enfin permis d'admirer la beauté de la cathédrale.

Ce projet a été difficile à mener à terme. Dans les années 70, l'idée de démolir tout le secteur avait été soulevée. Heureusement, de nombreux défenseurs se sont levés et ont décidé que cette option était inacceptable. Cette église bénéficie aujourd'hui de la désignation du patrimoine provincial et national. Le révérend Bonnar insiste sur le rôle important du gouvernement provincial, qui, par l'intermédiaire du Conseil du patrimoine religieux du Québec, a appuyé le projet tant financièrement que moralement.

Aujourd'hui, cette merveilleuse structure a accueilli plus de 100 000 admirateurs, tellement que les touristes de Montréal y convergent. Cependant, les problèmes d'entretien demeurent une réalité et menacent l'existence de cette église. Par exemple, il faut investir 1,5 million de dollars pour réparer la toiture.

Désignée site historique national, l'église St. James a besoin de l'investissement et de l'engagement du gouvernement fédéral. L'abbé Bonnar indique qu'il faut adopter une stratégie nationale de protection des églises au Canada. Au moment où St. James a reçu la désignation nationale, l'église a investi 25 000 \$ pour demander une subvention du

gouvernement fédéral, une somme qui englobe les coûts d'études et de rapports. L'administration de l'église avait reçu une promesse d'un million de dollars pour rénover le toit, mais elle doit plutôt essayer un déficit de 25 000 \$.

Le révérend Bonnar ajoute : « Que pouvons-nous faire pour créer un changement dans toutes nos provinces puisque tous ces endroits appartiennent à nous tous? »

POINT DE VUE INTERNATIONAL – L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI

Ian Wainwright, chef examinateur de groupes, [Ecclesiastical Insurance](#), Royaume-Uni : M. Wainwright commence en comparant la situation du Canada à celle de l'Australie en raison de la géographie et de l'âge des églises. Lorsqu'il présente le contexte du Royaume-Uni, on remarque que 80 % des problèmes décrits pendant la table ronde se sont présentés au Royaume-Uni il y a une quarantaine d'années et sont toujours très présents aujourd'hui.

En matière d'échelle, on compte 50 000 lieux de culte au Royaume-Uni, en grande partie de croyance chrétienne : églises anglicanes, catholiques, non conformistes, synagogues, etc. De plus, 16 200 églises sont anglicanes et 13 000 sont désignées bâtiments du patrimoine. Le Royaume-Uni compte 500 000 bâtiments du patrimoine, et 4 à 6 millions de bâtiments ont été construits avant 1901. La plupart des 13 000 églises patrimoniales datent d'avant les années 1700. Comme au Canada, l'importance de l'église était cruciale lorsqu'on fondait une communauté. Il est intéressant d'ajouter qu'avant le XIX^e et le XX^e siècles, les églises étaient en grande partie utilisées comme salles communautaires avant d'être consacrées lieux de culte à temps plein.

Au Royaume-Uni, chaque paroisse a un pouvoir démocratique sur son administration, ce qui lui confère le pouvoir de décider elle-même de son destin. Les paroisses doivent également trouver les moyens de garder les églises en vie à l'échelle locale.

Comme le Royaume-Uni est en grande partie de religion anglicane, l'Église d'Angleterre et l'État sont inévitablement liés. La Pastoral Measure est la loi qui régit les églises. Les lois liées à la transformation de l'utilisation d'une église remontent à 1969 et établissent un processus selon lequel une église doit faire l'objet d'une ordonnance avant qu'on décide de l'abandonner. Ce processus force une période de réflexion pour la paroisse afin qu'on puisse explorer la valeur patrimoniale de l'église, ses nouvelles utilisations possibles et les transformations qu'on peut y apporter.

- Depuis 1969, 1 750 églises ont été fermées, la majorité dans les années 70.
- 29 ont été fermées en 2007, et 21 en 2006.
- 265 sont au cœur d'un processus de fermeture, dont 41 ont des clauses restrictives qui empêchent la démolition, le changement de vocation ou la réalisation de profits à la suite de la vente.
- Depuis 1969, 365 églises ont été démolies, et 341 ont été confiées aux bons soins de la [Church Conservation Trust](#)

Le processus de fermeture ne se fait pas rapidement : il faut au minimum deux ans et demi pour franchir toutes les étapes. Voici ce qu'il implique :

- Un rapport sur l'état et la signification de la ressource patrimoniale : qu'avons-nous? Cela vaut-il la peine de démolir cette ressource?

- Recherche d'utilisations de remplacement
- Comment peut-on se départir des biens?

Fondée en 1969, la Church Conservation est un excellent moyen de trouver des exemples de réutilisation et des moyens de financer des projets. Elle a été créée à titre d'intervention lorsqu'il était impossible de trouver une utilisation de remplacement pour un monument architectural dont la solution était la démolition. L'État devait s'imposer. Ces églises sont encore en vie, 70 % des ressources provenant de l'État, et 30 % de l'église. La CCT dispose d'un budget annuel de 4 millions de dollars. Lorsqu'elle fait l'acquisition d'un bâtiment, elle effectue un investissement initial supplémentaire pour couvrir les coûts d'entretien.

À titre comparatif, English Heritage offre de l'aide et des services d'éducation sans offrir de financement. Le gouvernement du Royaume-Uni met environ 20 millions de dollars à la disposition de 13 000 églises patrimoniales. Cette somme dépasse nettement la demande. Toutefois, les communautés locales ont découvert que l'intervention du gouvernement n'est pas la seule solution.

La première solution consiste à mobiliser l'ensemble de la communauté en transformant certaines parties du bâtiment pour leur donner une vocation communautaire : espace de rassemblement, café, garderie, etc. Ainsi, la Grande-Bretagne retourne à ses sources médiévales, à l'époque où l'église était un endroit public où l'on vendait du bétail, des moutons, et où on réalisait une foule d'activités.

La deuxième solution se rapporte au commerce et à la mobilisation du milieu des affaires. M. Wainwright donne l'exemple de la ville de Birmingham et de l'une de ses églises situées dans un secteur commercial. Le vicaire s'est adressé à un promoteur et lui a présenté l'idée de faire de l'église un point de convergence de la ville, et une excellente possibilité de développement. Le promoteur convaincu a fini par subventionner le projet en y injectant 20 millions de dollars. Le coût total de la remise à neuf s'élevait à 250 millions de dollars, et a été effacé par des crédits d'impôt. La contribution du promoteur a eu beaucoup d'importance pour le projet. Un amphithéâtre a été ajouté, et un café a été ouvert dans l'église.

La troisième solution est l'assurance. Il existe des solutions à ces problèmes. L'Assurance ecclésiastique (AE) souhaite garder les églises en vie puisque le vandalisme, les bâtiments vacants, les incendies, le vol, etc. sont d'importants problèmes d'assurance responsabilité civile. Du point de vue de l'AE, une église utilisée et vénérée est effectivement une église sécuritaire, et les statistiques sur les réclamations le prouvent.

Discussion – Trouver des solutions nationales

Quels sont les principaux problèmes auxquels se heurtent les lieux de culte?

Moorhouse :

- Il est important, à l'échelle nationale, de continuer de nous réunir et de permettre aux groupes de se rencontrer. La FPO se porte volontaire pour organiser une réunion l'automne prochain à l'occasion de la conférence annuelle de la FHC à Toronto.

- Séances de formation continue tout au long de l'année. En permettant aux porte-parole de différentes régions de rencontrer leurs homologues provinciaux et nationaux, la recherche de solutions serait plus efficace, et nous obtiendrions des résultats directs.
- L'idée d'un manuel ou d'un cahier électronique sur les propriétés religieuses – et les stratégies de réutilisation adaptée – est importante pour nous permettre d'échanger de l'information et de continuer de nous informer.
- Un site Web interactif où l'on pourrait afficher de l'information et communiquer des idées chaque jour, chaque semaine, ou chaque fois que le besoin se présente. Des organisations et des participants à la table ronde fourniraient des pratiques exemplaires, des études de cas, des histoires de conservation réussie, des articles de publications, des sites Web, des données de financement et des statistiques. La FHC pourrait gérer ce site Web en le lançant.
- Définir les principes de la réutilisation adaptée
- Lignes directrices sur la recherche et les normes d'inscription de lieux de culte
- Financement fédéral nécessaire
- Participation des groupes confessionnels comme éventuels porte-parole

Bonnar :

- « C'est à force de se plaindre qu'on obtient ce qu'on veut. » La participation active à des activités avec les politiciens et la rédaction de lettres faciliteront la campagne.
- Nous devons travailler avec nos similitudes et nos divergences pour que le gouvernement fédéral nous écoute.
- Bonnar invite le groupe à se réunir de nouveau à St. James au printemps.

Noppen :

- En réaction à certaines propositions, Noppen met le groupe en garde contre l'élaboration de normes nationales : nos besoins dans les différentes régions peuvent varier dans une grande mesure. Au Québec, une église ne serait jamais transformée en bar ou en discothèque. Il est difficile d'établir des lignes directrices communes.
- Pour que ces problèmes soient résolus, il faudra un rapport de la réunion et un suivi en bonne et due forme.
- La collaboration avec les Premières nations serait un excellent moyen d'entreprendre les activités de la table ronde.
- Une publication ou un livre sur la situation actuelle des lieux de culte au Canada, avec la participation des représentants de la Colombie-Britannique et des Territoires du Nord-Ouest : cela pourrait avoir lieu d'avril à septembre 2009.
- La FHC devrait jouer un rôle de centre d'échanges, faire connaître les solutions positives, et non seulement les problèmes négatifs, en communiquant les histoires à succès. Le gouvernement fédéral et les

politiciens s'intéressent aux solutions et aux bonnes nouvelles, et non à la mauvaise presse.

- Programmes nationaux de formation ou d'apprentissage à distance dispensés par une université comme l'UQAM, avec accréditation universitaire.
- Concours national : « J'aime mon église » – mettre en valeur une église qui ne sera jamais détruite puisqu'elle fera l'objet de ce concours.

Natalie Bull :

- La FHC travaille à la création de réseaux qui se combinent et fonctionnent ensemble, comme la présente initiative des sites de culte menacés, qui pourrait s'associer à la table ronde des éducateurs pour établir des liens avec les formateurs et les élèves d'un programme de patrimoine de partout au pays.
- Un serveur de listes, comme AGORA-L, pourrait être conçu par la FHC pour que l'initiative aide le groupe à s'échanger de l'information en mode interactif.
- La FHC peut offrir des ressources humaines pour consolider le groupe et faciliter l'avancement des points recensés.
- Nous devons améliorer notre connaissance de l'acceptabilité d'une réutilisation adaptée – normes éthiques.

Girard-Ruel :

- « Escouade des églises volantes », un groupe d'experts choisis, viendrait en aide aux communautés aux prises avec des fermetures d'église, des problèmes de réutilisation adaptée, de désignation, de conception, de revitalisation et de financement.

Chénier :

- Création d'une convention ou d'une charte pour la protection des églises : L'échange d'information et les appuis sont des initiatives importantes, mais il faut concrétiser le niveau d'engagement en soumettant les décideurs à signer une charte les mobilisant à agir.
- La création d'une convention ou d'une charte qui obligerait les parties signataires à respecter une norme élevée de protection des églises au Canada : accréditation et engagement à respecter une vision commune, élaborée par les groupes confessionnels, les politiciens, les organisations, les porte-parole du patrimoine et les professionnels.

Toweqishig :

- Le chef de Longlac appuie fermement la proposition de Luc Noppen selon laquelle l'église de Long lac deviendrait une initiative pilote pour le groupe.

Moorhouse :

- La FPO et l'ACO proposent de travailler avec la communauté de Longlac et de commencer à trouver des solutions. La FPO n'a pas de financement, mais nous pouvons fournir les compétences.
- L'activité qui aura lieu à St. James au printemps a besoin d'un porte-parole pour que cette initiative avance.

Commentaires de la salle :

- On devrait insister davantage sur la mobilisation des groupes confessionnels. On dirait qu'il manque tout un groupe d'intervenants.

Robert Shipley (professeur à l'Université de Waterloo) :

- L'un des principaux problèmes au Canada, c'est que les biens des églises sont la propriété du diocèse, ou de la structure ecclésiastique. Comme de nombreuses congrégations subissent des contraintes financières, elles cherchent à liquider leurs biens pour réaliser un profit. Voilà où s'exerce la pression. Il est essentiel qu'un organisme national s'engage à parler à ces propriétaires.

Natalie Bull :

- La FHC s'engagera à mobiliser les groupes confessionnels. L'objectif sera leur participation à Toronto.

Robert Shipley :

- Les diocèses et les structures ecclésiastiques hésitent à s'associer aux organismes du patrimoine. Ils se sont opposés fortement aux modifications apportées à la Fiducie du patrimoine ontarien, ils ont beaucoup protesté contre l'imposition de restrictions sur la démolition par les autorités ecclésiastiques.
- Priorité à ne pas oublier : Depuis 200 ans, les églises bénéficient d'une exemption fiscale pour appuyer leur fonction religieuse et, lorsque les autorités décident de liquider, il se produit un litige au sens de la loi. Quelle est la dette de l'église envers la communauté étant donné que l'église bénéficie de l'appui de cette dernière depuis plusieurs années? M. Shipley propose que les églises puissent liquider lorsqu'elles auront payé les arrérages fiscaux. Est-ce une solution que l'on peut envisager?

Noppen :

- Cela s'est produit il y a trois ans au Québec et s'est traduit par une bataille avec le diocèse catholique. Noppen s'est rendu au Parlement pour s'informer sur l'interdiction de vendre les églises pour des questions d'impôt, mais son effort a échoué.
- Le lancement d'un Fonds national de dotation prendra plusieurs années. Le rassemblement des autorités ecclésiastiques et des représentants d'organismes du patrimoine sera une tâche difficile puisque les groupes confessionnels font partie du problème, et non de la solution.

- Noppen prédit que, dans 20 ans, aucune paroisse catholique ne sera pareille comme aujourd’hui.
- Les Français ont organisé en juin dernier une conférence nationale sur le patrimoine religieux. Les cinq premiers présentateurs étaient des évêques et ont conclu qu’il n’y avait pas de problème.
- Le Québec voit bon nombre de ses églises fermer et être démolies.

Kathy Dunster (biologiste et architecte-paysagiste, Unfolding Landscapes) :

- Du point de vue de la Fiducie foncière et par rapport à l’idée d’une équipe d’intervention dans les églises, il arrive souvent que des équipes de biodiversité se rendent en mission pour répertorier les valeurs et sensibiliser les gens.

La séance est levée.

3. Suites à donner à la table ronde sur les sites de culte menacés :

Suites à donner	Responsables / Porte-parole
Forum biennuel sur le patrimoine religieux : Église St. James, Montréal, activité d’une journée en mars ou en avril (date à déterminer).	Organisé par le révérend Bonnar, Luc Noppen, Camille Girard-Ruel et ICOMOS?
Forum biennuel sur le patrimoine religieux : Conférence de la fondation Héritage Canada à Toronto (24 au 26 septembre 2009)	Organisé en collaboration avec la Fiducie du patrimoine ontarien
Site Web	Administré par la fondation Héritage Canada – un plan de site Web a été conçu, et le groupe est invité à communiquer avec Camille pour participer L’information sera transmise par le groupe (de préférence par courriel)
Projet de publication ou de livre	Luc Noppen Marilyn Williams FHC Autres?
Serveur de listes ou forum de discussion en ligne sur le patrimoine religieux	FHC Autres?
Concours national « J’aime mon église! »	Luc Noppen David-John Fournier?
Séances de formation – Apprentissage à distance	
Pratique éthique	
TROUSSE D’OUTILS – Partage de pratiques exemplaires (contenu du site Web, publications)	Proposition à préparer et à diffuser par la FHC
Fonds national spécial de dotation pour les bâtiments confessionnels	
Mobilisation des groupes confessionnels et multiconfessionnels et mobilisation de toutes les provinces	La FHC continuera de mobiliser les intervenants du milieu confessionnel national Les représentants de l’initiative sont invités à mobiliser les groupes confessionnels locaux et à établir des coalitions, et à en rendre compte à la FHC
Principes nationaux / convention signés par les	

diocèses, promoteurs, municipalités, fabricants et activistes	
Accréditation nationale pour de bonnes pratiques	
Partenariats de création	
Équipe d'intervention des églises du patrimoine	

Note : Si vous êtes intéressé à participer à l'un de ces points, veuillez inscrire votre nom dans la case correspondante et répondre par courriel à Camille à l'adresse cgirardruel@heritagecanada.org.